

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

Le mardi 7 janvier 2026 à 18h00, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le mardi 1^{er} juillet 2026 pour l'ordre du jour conformément aux dispositions des articles L. 2122-7, L. 2122-8, L. 2122-15, L. 2122-17, L. 2511-25 et L. 2511-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie prévu à cet effet et complétée le vendredi 3 juillet 2026 par l'ordre du jour complémentaire.

Étaient présents :

Madame Valérie AJZENBERG, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Monsieur Christophe POISSON, Madame Anne-Flore ROUILLON.

Étaient absents et excusés :

Madame Josiane GAUDE ayant donné pouvoir à Madame Rachida DATI

Monsieur de BRAQUILANGES ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LE QUÉRÉ



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 28 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-043

OBJET : Désignation du secrétaire de séance. 07 2026 036

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 7 janvier 2026 et l'ordre du jour complémentaire du 3 juillet 2026 ;

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Madame Marguerite CHEVREUL et Madame Karine DESOBRY sont respectivement désignées comme secrétaire de séance et secrétaire de séance auxiliaire à l'UNANIMITÉ des membres présents.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-044

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence. 07 2026 042

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu les articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu la convocation adressée le 1^{er} juillet 2026, par le Maire d'arrondissement, pour le Conseil d'Arrondissement du 7 janvier 2026 ;

Vu l'ordre du jour publié le 1^{er} juillet 2026 et l'ordre du jour complémentaire publié le 3 juillet 2026 ;

Considérant la transmission tardive à la Mairie d'arrondissement d'un ou plusieurs projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du Conseil d'Arrondissement :

- Subventions de fonctionnement (13 287 195 euros), avenants aux CPO passées par la DFPE passées par la DFPE avec la FOCSS pour le financement de l'activité des établissements du pôle petite enfance. **2026 DFPE 219**

- Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du 7^e arrondissement, modification, avis favorable de la Ville de Paris. **2026 DU 104**

- Plan Vélo – Subventions de fonctionnement et d'investissement à 26 associations (montants 240 000 euros en fonctionnement et 98 000 € en investissement) et conventions associées. **2026 DVD 68**

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, justifiant l'inscription à l'ordre du jour, en urgence, des projets désignés ci-dessus ;





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-045

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 7 juillet 2026. **07 2026 037**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 1^{er} juillet 2026, complétée par l'ordre du jour complémentaire du 3 juillet 2026 ;

Vu l'article L. 2121-23 § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du jeudi 11 juin 2026 est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **11 (dont 2 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-045**

OBJET : Convention entre la Mairie du 7^e arrondissement et l'association "ADAMUS" pour l'occupation d'une salle au conservatoire Erik SATIE pour la période 2026-2027. **07 2026 039**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026, complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **07 2026 039** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **07 2026 039** relative Convention entre la Mairie du 7^e arrondissement et l'association "ADAMUS" pour l'occupation d'une salle au conservatoire Erik SATIE pour la période 2026-2027. Est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-045 (suite 1)



**CONVENTION D'OCCUPATION PERMANENTE
DU CONSERVATOIRE ERIK SATIE**
135 bis rue de l'Université, Paris 7^e

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Conseil du 7^e arrondissement,
Représenté par le Maire du 7^e arrondissement, dûment autorisé par
délibération du
Conseil du 7^e arrondissement, en date du 7 juillet 2026,

Ci-après désigné le Conseil d'arrondissement du 7^e

ET

L'association « Art Dramatique Danse Musique » - dont le sigle est ADAMUS
Représenté par M. Stephan GROS, agissant en tant que Président,
Dont le siège est situé c/o Conservatoire du 15^{ème} - 43 rue Bargue - 75015 Paris
Association régie par la loi de 1901 - SIRET : 399 333 285 00019

Ci-après désigné l'occupant

Vu l'avis favorable de Monsieur Pierre CAMBOURIAN, Directeur du Conservatoire
du 7^e Erik SATIE ;

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIIT :

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-045 (suite 2)

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le Conseil du 7^e arrondissement concède à l'occupant, aux clauses et conditions énumérées ci-après, le droit d'occuper, à titre précaire et révocable, les salles mises à sa disposition par le Conservatoire.

L'occupant accepte qu'une priorité absolue soit donnée aux activités du Conservatoire

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année scolaire 2026-2027, du 30 Septembre 2026 au 14 Juillet 2027, sauf résiliation prévue à l'article 12.

Son renouvellement est subordonné à la présentation par l'association d'un rapport relatif aux activités développées dans les salles du Conservatoire, objet de la présente convention.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA MISE À DISPOSITION

L'occupant exploitera le lieu et les équipements mis à sa disposition à l'usage exclusif d'enseignements et d'activités ou manifestations culturelles (auditions, concerts,...)

Le parc et le mobilier du conservatoire mis à disposition de l'occupant sont détaillées en annexe.

Cette mise à disposition se fera pendant les heures d'ouverture du Conservatoire, selon un planning qui sera défini par la Direction du conservatoire du 7^e Erik Satie :



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-045 (suite 3)

JOUR D'UTILISATION	LOCAL UTILISE	HORAIRE D'UTILISATION
LUNDI		
MARDI	salle 32 salle 23	11h45 à 13h00 et 19h15 à 20h00 13h00 à 17h00
MERCREDI	salle 36 salle 111 (annexe)	17h30 à 18h15 18h00 à 21h00
JEUDI	salle 32 salle 24 salle 23 salle 21 salle 110 (annexe)	13h00 à 14h00 15h15 à 16h00 10h00 à 17h00 14h00 à 16h30 17h15 à 21h15
VENDREDI	salle 41 salle 32	toute la journée 12h00 à 13h00
SAMEDI		

Les demandes d'occupation qui pourraient être formulées par l'occupant, en dehors des horaires habituels et exceptionnels d'ouverture du Conservatoire, font l'objet d'une convention spécifique.

Si les activités du Conservatoire le nécessitent, et pour des raisons impérieuses et urgentes, il pourra être proposé une autre salle, voire une autre date ou heure.

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION**

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-045 (suite 4)**ARTICLE 4 : DESTINATION DES LIEUX : JUGEMENT DES CONTESTATIONS**

L'utilisation des locaux s'effectue dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, des bonnes mœurs et des principes fondamentaux de l'enseignement public, notamment de laïcité et de neutralité.

L'occupant s'engage à ne modifier ni l'affectation et la destination indiquées ci-dessus, ni l'agencement du local.

L'occupant doit veiller à ce que l'utilisation des lieux n'entraîne aucune nuisance pour les autres occupants de cette salle, ainsi qu'au voisinage.

La consommation d'alcool est interdite. Elle peut être exceptionnellement tolérée pour des occasions particulières, sous réserve de l'accord préalable du Directeur du Conservatoire.

L'occupant doit veiller au respect de la consigne relative à l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux publics à usages collectifs).

Toute utilisation à usage d'habitation ou commercial est interdite.

Toute vente ou opération commerciale est formellement interdite.

L'occupant ne peut en aucun cas céder ou sous-louer à un tiers le droit à l'occupation du local, consenti en vertu de la présente convention.

Les agents de la Mairie du 7^e arrondissement pourront accéder à cette salle à tout moment pendant les heures attribuées à l'occupant.



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-045 (suite 5)

ARTICLE 5 : ETAT DES LIEUX – DEGRADATION

L'occupant s'engage à prendre les lieux dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance et à les rendre dans le même état ; il assure à l'issue de chaque utilisation le nettoyage et la remise en parfait état d'ordre et de propreté des locaux et des voies d'accès utilisés.

Avant de quitter les lieux, l'occupant vérifie la fermeture des portes et des fenêtres ainsi que l'extinction des lumières.

L'occupant devra signaler tous sinistres ou désordres qu'il constaterait. Faute pour lui de les signaler, ces sinistres ou désordres seront réputés de son fait.

L'occupant s'engage à ne faire fonctionner du matériel électrique ou électronique que dans la limite du nombre de prises murales ou de ce qui peut être supporté par l'installation de ce local. Toute installation non conforme sera immédiatement démontée.

Toute déprédation, dégradation du local et du matériel constaté par le Conseil d'arrondissement du 7^e engage la responsabilité de l'occupant. Les frais de réparation et de remise en état sont à la charge de l'occupant.



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-045 (suite 6)

ARTICLE 6 : SECURITE

L'occupant est tenu de se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires, instructions et consignes régissant les établissements recevant du public, notamment celles concernant la sécurité contre les risques incendie, ainsi que des consignes particulières et spécifiques données par le Directeur du Conservatoire compte-tenu de l'activité envisagée.

Préalablement à l'occupation des lieux, l'occupant reconnaît avoir pris connaissance :

- ✓ des consignes de sécurité,
- ✓ des itinéraires d'évacuation et des issues de secours,
- ✓ des emplacements des dispositifs d'alarme et des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés).

Au cours de l'utilisation des locaux, l'occupant s'engage :

- ✓ à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées,
- ✓ à faire respecter les règles de sécurité,
- ✓ à assurer la surveillance des participants pendant la durée de leur présence à l'intérieur des locaux.

ARTICLE 7 : ENSEIGNES ET PUBLICITE

L'occupant ne peut placer sur le bâtiment et à ses abords des enseignes, affiches et placards sans avoir sollicité l'autorisation de la Mairie du 7^e arrondissement au préalable.



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-045 (suite 7)

ARTICLE 8 : DOMMAGES ET ASSURANCES

L'occupant est le seul responsable des dommages causés durant le temps de mise à disposition des lieux précisés à l'article 3. L'occupant assume l'entière responsabilité de tout incident ou accident qui pourrait se produire du fait de l'utilisation des lieux et des équipements éventuels, de sorte que la Ville de Paris ne puisse, en aucun cas, être poursuivie pour ces motifs.

L'occupant doit, pour son compte ou pour les personnes physiques ou morales qu'il représente, obligatoirement souscrire les polices d'assurance suivantes :

- **Tout risque y compris le vol** pour tous biens apportés par l'occupant pour l'exercice de son activité et tous biens appartenant à la Ville de Paris et inscrits à l'inventaire ;
- **Une assurance de responsabilité civile** le garantissant contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber en vertu du droit commun en raison des dommages corporels, matériels, ainsi que ceux immatériels qui en sont la conséquence, causés aux tiers, y compris les usagers, à la Ville de Paris et aux voisins, du fait de l'activité exercée par l'occupant dans les lieux mis à disposition.

L'occupant remet à la Mairie du 7^e arrondissement une attestation de ces polices d'assurances à la signature de la présente convention.

L'occupant doit adresser à la Mairie du 7^e arrondissement copie des avenants notifiant l'étendue des garanties et aviser celle-ci en cas de cessation ou de modification du contrat, que ce soit du fait de son assureur ou de l'occupant lui-même.

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-045 (suite 8)

ARTICLE 9 : REDEVANCE

La mise à disposition des locaux dans les conditions citées à l'article 3 est consentie à titre gratuit:

L'occupant sera tenu de faire mention dans ses comptes de l'avantage en nature que constitue la mise à disposition des lieux.

ARTICLE 10 : AUTORISATIONS DIVERSES - DROITS D'AUTEUR

L'occupant devra être en conformité avec la législation du droit du travail.

Il devra le cas échéant avoir obtenu tous les agréments ou autorisations nécessaires auprès des services concernés.

L'occupant devra respecter la réglementation de la propriété littéraire et artistique et, notamment, conclure tous accords préalables avec les organismes concernés, en particulier la SACEM ou la SACD (société des auteurs et compositeurs dramatiques).

ARTICLE 11 : INFORMATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 7^e

D'une façon générale, l'occupant s'engage à tenir le Conseil d'Arrondissement du 7^e informé des conditions d'exécution de la présente convention et à répondre aux demandes de renseignements et de documents s'y rapportant.

En particulier, il doit transmettre immédiatement les informations et documents suivants :

- Les éventuelles modifications statutaires.
- Dès leur conclusion, les contrats d'assurances ainsi que leurs avenants
- Tout déclenchement d'une procédure collective à son encontre.



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-045 (suite 9)

ARTICLE 12 : RESILIATION DE LA CONVENTION

12.1 – Résiliation par le Maire d'arrondissement

La convention peut être résiliée de plein droit par le Conseil d'Arrondissement du 7^e, sans indemnité pour l'occupant, dans les cas suivants :

- dissolution de l'organisme de l'occupant,
- état de liquidation judiciaire de l'occupant,
- changements affectant l'occupant de nature à compromettre l'affectation des locaux,
- malversation ou délit de l'occupant constaté par les autorités compétentes,
- inobservation des clauses de la présente convention.

La résiliation est prononcée par lettre recommandée avec accusé de réception et prend effet à la date de réception de celle-ci par l'occupant.

Pour des raisons d'intérêt général ou d'utilité publique, le Conseil d'Arrondissement du 7^e peut également résilier la convention moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

12.2 – Résiliation par le bénéficiaire

Le bénéficiaire peut résilier la convention pour tout motif qui le conduit à renoncer à l'utilisation des locaux, ce motif devant être signifié à la Mairie du 7^e arrondissement dès que l'occupant en a connaissance.

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-045 (suite 10 et fin)

ARTICLE 13 : JUGEMENT DES CONTESTATIONS

L'occupant et le Conseil d'Arrondissement du 7^e s'engagent à rechercher une solution amiable à toute difficulté pouvant survenir dans l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de litige au sujet de la validité, de l'exécution, de l'interprétation ou de la résiliation de la présente convention, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Paris, à l'exclusion de toute autre juridiction.

Fait à Paris, en triple exemplaire, le

**Pour le Conseil d'Arrondissement du 7^e
et par délégation le Maire du 7^e**

Rachida DATI

**Le Président
de l'Association « ADAMUS »**

Stephan GROS

Le Directeur du Conservatoire Erik SATIE

Pierre CAMBOURIAN





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-046

OBJET : Subventions (165.000 euros) et conventions à dix-neuf structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir **2026 DAC 168**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 7 juillet 2026, complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DAC 168**

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DAC 168** relative aux subventions (165.000 euros) et conventions à dix-neuf structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir. est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION**

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-047

OBJET : Subventions (10.000 euros) à 6 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 7^e arrondissement. **2026 DAC 364**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 7 juillet 2026, complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Christophe POISSON, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DAC 364** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DAC 364** relative à la subvention (4 000 euros) à une association sportive (7^{ème}) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-048

OBJET : Subventions, d'un montant total de 10 000 euros, à 6 associations au titre du fonds d'animation locale titre du fonds d'animation locale Vie associative et citoyenne » du 7^e arrondissement. **2026 DDCT 99.**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 1^{er} juillet 2026, complétée par l'ordre du jour complémentaire du 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Christophe POISSON, Adjoint au Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DDCT 99** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DDCT 99** relative aux subventions, d'un montant total de 10 000 euros, à 6 associations au titre du fonds d'animation locale titre du fonds d'animation locale Vie associative et citoyenne » du 7^e arrondissement. est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **10 (dont 2 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : **1**

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION**

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-049

OBJET : Convention avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine pour des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris. **2026 DGRI 23**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du MARDI 28 janvier 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DGRI 23** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DGRI 23** relative à la convention avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine pour des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-050

OBJET : Subventions (7 500 euros) à 4 associations sportives (et 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (7^{ème}) **2026 DJS 107**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Christophe POISSON, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DJS 107** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DJS 107** relative aux subventions (7 500 euros) à 4 associations sportives (et 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (7^{ème}) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-051**

OBJET : Subventions (32 875 €) à neuf associations pour leurs actions facilitant le lien social, l'inclusion numérique, l'activité physique adaptée et favorisant l'accès des seniors parisiens à la culture. **2026 DSOL 49**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Christophe POISSON, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DSOL 49** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DSOL 49** relative aux subventions (7 500 euros) à 4 associations sportives (et 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (7^{ème}) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-052

OBJET : Dotation de l'état spécial du 7^e arrondissement au titre du budget supplémentaire 2026. **07 2026 038**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **07 2026 038** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Dotation de l'état spécial du 7^e arrondissement au titre du budget supplémentaire 2026 (7ème) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-052 (suite 1)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 7^{EME} ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ		
	Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	11 722,00	5 606,03
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	39 787,00	13 746,24
60613	CHAUFFAGE URBAIN	19 988,00	21 997,38
60622	CARBURANTS	1 000,00	0,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	1 500,00	0,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 500,00	151,20
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	50 000,00	1 425,65
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	10 000,00	285,76
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 500,00	1 433,88
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	20 000,00	0,00
61351	LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	150 000,00	3 911,96
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	10 000,00	0,00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	10 000,00	306,04
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS	5 500,00	371,30
6156	MANTENANCE	15 024,00	17 354,50
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	0,00	297,00
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	0,00	148,67
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	25 000,00	0,00
6234	RÉCEPTIONS	85 000,00	252,42
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	10 000,00	2 154,60
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	0,00	290,93
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	30 000,00	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 000,00	0,00
6288	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS - DIVERS - AUTRES	10 000,00	945,43
Total Chapitre 011		509 521,00	72 678,99
Total Rubrique 020		509 521,00	72 678,99
Rubrique 0282	TRAVAUX URGENTS		
	Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	149 812,00	8 875,02
Total Chapitre 011		149 812,00	8 875,02
Total Rubrique 0282		149 812,00	8 875,02



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-052 (suite 2)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 7^{EME} ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 0381 CONSEILS DE QUARTIER			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		13 224,00	0,00
Total Chapitre 011		13 224,00	0,00
Total Rubrique 0381		13 224,00	0,00
Rubrique 211 ÉCOLES MATERNELLES			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ		66 214,00	16 451,00
60613 CHAUFFAGE URBAIN		20 163,00	15 467,57
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES		1 500,00	0,00
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN		5 000,00	190,28
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT		500,00	0,00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		9 000,00	0,00
6067 FOURNITURES SCOLAIRES		18 000,00	180,61
6068 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES		1 450,00	0,00
61558 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS AUTRES BIENS		1 450,00	0,00
6156 MAINTENANCE		11 000,00	0,00
6182 DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE		200,00	0,00
6241 TRANSPORTS DE BIENS		6 000,00	0,00
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		5 700,00	0,01
6388 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS - DIVERS - AUTRES		3 300,00	0,00
Total Chapitre 011		149 377,00	33 090,47
Total Rubrique 211		149 377,00	33 090,47
Rubrique 212 ÉCOLES PRIMAIRES			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ		119 156,00	43 541,51
60613 CHAUFFAGE URBAIN		29 987,00	99 986,15
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES		850,00	0,00
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN		10 000,00	109,96
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT		4 000,00	0,00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		2 200,00	0,00
6067 FOURNITURES SCOLAIRES		43 000,00	0,00
6068 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES		500,00	0,00
61558 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS AUTRES BIENS		400,00	0,00
6156 MAINTENANCE		1 700,00	262,00

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-052 (suite 3)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 7^{EME} ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	750,00	0,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	5 000,00	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	15 700,00	0,00
6284	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS - DIVERS - AUTRES	2 400,00	0,00
Total Chapitre 011		246 093,00	143 951,64
Total Rubrique 212		246 093,00	143 951,64
Rubrique 213 Classes regroupées			
Chapitre 011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	57 200,00	115,14
Total Chapitre 011		57 200,00	115,14
Total Rubrique 213		57 200,00	115,14
Rubrique 301 ANIM. LOCALE ET CULTURELLE			
Chapitre 011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL			
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	45 000,00	0,00
61351	LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	2 000,00	0,00
61352	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	1 000,00	0,00
6237	FÊTES ET CÉRÉMONIES	10 000,00	0,00
6234	RÉCEPTIONS	60 000,00	0,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	25 000,00	0,00
6238	PUBLICITÉ PUBLICATION RELATION PUBLIQUE - DIVERS	500,00	0,00
6357	FRAIS DE GARDIENNAGE	1 000,00	0,00
6358	AUTRES SERVICES INTÉRIEURS - DIVERS - AUTRES	12 346,00	6 979,02
Total Chapitre 011		178 846,00	6 979,02
Total Rubrique 301		178 846,00	6 979,02



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-052 (suite 4)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 3111 ENSEIGNEMENT ART PRATIQUE			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 500,00	2 073,87
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	19 896,00	2 976,08
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	5 500,00	54,39
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000,00	0,00
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUE	500,00	645,08
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	500,00	73,29
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	45 000,00	3 105,45
6156	MAINTENANCE	25 000,00	4 627,31
6234	RECEPTIONS	2 752,00	86,46
6241	TRANSPORTS DE BIENS	4 400,00	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	50 000,00	508,63
6288	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS - DIVERS - AUTRES	40 000,00	0,00
Total Chapitre 011		199 048,00	14 149,86
Total Rubrique 3111		199 048,00	14 149,86
Rubrique 313 BIBLIOTHÈQUES MÉDIATHÈQUE			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	360,00	535,93
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	12 161,00	2 525,62
60613	CHAUFFAGE URBAIN	2 167,00	2 498,04
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	800,00	0,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500,00	398,18
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUE	2 000,00	0,07
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	150,00	0,00
6156	MAINTENANCE	2 200,00	2 467,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	250,00	0,00
6288	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS - DIVERS - AUTRES	2 700,00	211,06
Total Chapitre 011		23 288,00	8 655,90
Total Rubrique 313		23 288,00	8 655,90

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-052 (suite 5)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 7^{EME} ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 321	SALLES DE SPORT, GYMNASES		
	Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 500,00	0,03
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	74 072,00	57 539,31
60613	CHAUFFAGE URBAIN	0,00	34 990,97
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 000,00	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	14 350,00	640,73
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	0,00	2 164,00
6156	MAINTENANCE	4 000,00	4 624,52
	Total Chapitre 011	95 922,00	99 559,56
	Total Rubrique 321	95 922,00	99 559,56
Rubrique 322	STADES		
	Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		
61571	TERRAINS	2 100,00	3 522,00
6156	MAINTENANCE	1 050,00	0,00
	Total Chapitre 011	3 150,00	3 522,00
	Total Rubrique 322	3 150,00	3 522,00
Rubrique 3232	PISCINES ET BASSINS ÉCOLE		
	Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	19 300,00	0,01
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	11 473,00	35 467,19
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	8 000,00	2 217,60
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	5 100,00	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	12 000,00	0,00
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	1 500,00	0,00
61551	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - MATÉRIEL ROUL	2 000,00	0,00
6156	MAINTENANCE	1 000,00	1 987,20
	Total Chapitre 011	60 373,00	39 672,00
	Total Rubrique 3232	60 373,00	39 672,00



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-052 (suite 6)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 3381 CENTRES D'ANIMATION			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	657,00	470,71
Total Chapitre 011		657,00	470,71
Total Rubrique 3381		657,00	470,71
Rubrique 3383 SALLES POLYVALENTES			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	0,00	932,27
Total Chapitre 011		0,00	932,27
Total Rubrique 3383		0,00	932,27
Rubrique 34851 Equipements associatifs			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	0,00	5 800,82
Total Chapitre 011		0,00	5 800,82
Total Rubrique 34851		0,00	5 800,82
Rubrique 34852 Maison des associations			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	4 207,00	3 931,09
60637	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	2 000,00	0,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500,00	0,00
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... (BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUE	500,00	0,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	150 000,00	0,00
61351	LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROLLANT	0,00	595,67
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	7 000,00	0,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	5 600,00	0,00
6156	MAINTENANCE	500,00	909,16
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	500,00	0,00
6184	VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	2 477,00	0,00
6234	RÉCEPTIONS	4 500,00	1 161,77
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	2 000,00	0,00
6282	FRAIS DE GARDIENAGE	3 000,00	189,67

CRB

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT
DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026
DÉLIBÉRATION MA07-26-052 (suite 7)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

**ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	7 000,00	1 526,52
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	2 500,00	200,00
Total Chapitre 011		192 284,00	651,70
Total Rubrique 34852		192 284,00	651,70
Rubrique 4221 CRÈCHES ET GARDERIES			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	10 000,00	828,94
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	95 524,00	-3 310,82
60613	CHAUFFAGE URBAIN	8 902,00	8 012,68
60623	ALIMENTATION	130 000,00	20 728,05
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	30 000,00	104,76
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	8 000,00	8 271,57
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	9 400,00	0,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000,00	0,00
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	17 000,00	218,45
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	6 000,00	0,00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	10 000,00	0,00
6156	MAINTENANCE	19 569,00	3 249,01
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	200,00	0,00
6214	RÉCEPTIONS	1 000,00	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	91 400,00	6 614,07
Total Chapitre 011		438 995,00	44 726,71
Total Rubrique 4221		438 995,00	44 726,71
Rubrique 511 ESPACES VERTS URBAINS			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	18 000,00	0,00
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	17 546,00	488,21
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	20 000,00	549,54
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	25 000,00	-8 797,65
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	30 000,00	5 599,08
61521	TERRAINS	80 000,00	2 519,02
615232	RÉSEAUX	5 000,00	0,00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS AUTRES BIENS	6 436,00	97,22
6156	MAINTENANCE	16 000,00	6 058,87
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	6 000,00	4 567,30
Total Chapitre 011		223 982,00	10 889,31



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-052 (suite 8)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

**ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Total Rubrique 511	223 982,00	10 889,31
TOTAL DEPENSES	2 541 772,00	494 721,12

CRB

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-052 (suite 9)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Récapitulatif général		
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	121 582,00	9 159,95
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	460 643,00	173 148,07
60613 CHAUFFAGE URBAIN	91 207,00	182 934,79
60622 CARBURANTS	1 000,00	0,00
60623 ALIMENTATION	130 000,00	20 728,05
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	41 850,00	2 322,36
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	32 600,00	8 723,01
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	118 550,00	3 571,23
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	26 700,00	683,94
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... (BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUE	3 000,00	645,15
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	61 000,00	180,61
6068 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	44 600,00	7 968,91
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	89 724,00	7 432,96
6132 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	215 000,00	3 185,45
61351 LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	152 000,00	4 507,63
61358 LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	21 500,00	0,00
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	11 600,00	0,00
61521 TERRAINS	82 100,00	6 041,02
615221 BÂTIMENTS PUBLICS	169 812,00	11 345,06
615232 RÉSEAUX	5 000,00	0,00
61551 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - MATÉRIEL ROUL.	2 000,00	0,00
61558 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS	13 786,00	468,52
6156 MAINTENANCE	97 043,00	41 529,27
6162 DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	1 850,00	297,00
6184 VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	2 477,00	0,00
62268 AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	0,00	145,67
6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES	41 000,00	4 567,30
6234 RÉCEPTIONS	153 252,00	1 500,65
6236 CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	37 000,00	2 154,60
6238 PUBLICITÉ, PUBLICATION, RELATION PUBLIQUE DIVERS	500,00	0,00
6241 TRANSPORTS DE BIENS	15 400,00	0,00
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	0,00	290,53
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	30 000,00	0,00
6287 FRAIS DE GARDIENNAGE	4 000,00	169,67
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	171 050,00	8 658,63
6288 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS - DIVERS - AUTRES	93 146,00	8 335,51
Total Chapitre 011	2 541 772,00	494 721,12
TOTAL DÉPENSES	2 541 772,00	494 721,12

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-052 (suite 10)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

**ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ		
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté		
002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	142 601,30
	Total Chapitre 002	0,00	142 601,30
Chapitre 74	Dotations et participations		
748711	DOTATION D'ANIMATION LOCALE REÇUE	341 882,00	0,00
748721	DOTATION DE GESTION LOCALE REÇUE	2 199 890,00	352 119,82
	Total Chapitre 74	2 541 772,00	352 119,82
	Total Rubrique 020	2 541 772,00	494 721,12
	TOTAL RECETTES	2 541 772,00	494 721,12

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-052 (suite 11)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

**ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 0281 DOTATION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre 458101	Dotation d'investissement versée		
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	128 439,00	36 668,57
Total Chapitre 458101		128 439,00	36 668,57
Total Rubrique 0281		128 439,00	36 668,57
Rubrique 0381 CONSEILS DE QUARTIER			
Chapitre 458101	Dotation d'investissement versée		
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	33 056,00	0,00
Total Chapitre 458101		33 056,00	0,00
Total Rubrique 0381		33 056,00	0,00
TOTAL DEPENSES		161 495,00	36 668,57



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-052 (suite 12)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 7^{EME} ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Récapitulatif général			
Chapitre 458101	Dotation d'investissement versée		
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	161 495,00	36 668,57
Total Chapitre 458101		161 495,00	36 668,57
TOTAL DEPENSES		161 495,00	36 668,57

RB

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-052 (suite 13)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

**ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ		
Chapitre 458201	Dotation d'investissement reçue		
458201	DOTATION D'INVESTISSEMENT REÇUE	161 495,00	36 668,57
Total Chapitre 458201		161 495,00	36 668,57
Total Rubrique 020		161 495,00	36 668,57
TOTAL RECETTES		161 495,00	36 668,57



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-052 (suite 14)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT

POUR INFORMATION - MONTANTS DES DEPENSES PAR DOTATION

DOTATION	Pour mémoire budget précédent	Vote du Conseil de Paris
Dotation d'investissement	161 495,00	36 668,57
Dotation d'animation locale	341 882,00	15 854,04
Dotation de gestion locale	2 199 890,00	478 867,05
TOTAL	2 703 267,00	531 389,69

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-052 (suite 15 et fin)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 7 EME ARRONDISSEMENT
DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS EN SENS DÉPENSES PAR CHAPITRE COMPTABLE ET RUBRIQUE
FONCTIONNELLE

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Dotation d'anim: Dotation Animation Locale			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
0282	TRAVAUX URGENTS	145 812,00	5 675,02
0303	CONSEILS DE QUARTIER	13 224,00	0,00
301	ANIM. LOCALE ET CULTURELLE	178 845,00	6 479,92
Total Chapitre 011		341 882,00	15 854,04
Total Dotation d'animation locale		341 882,00	15 854,04
Dotation de ges: Dotation de gestion locale			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
020	ADM. GÉNÉRALE COLLECTIVITÉ	509 521,00	72 675,99
211	ÉCOLES MATERNELLES	149 377,00	33 090,47
212	ÉCOLES PRIMAIRES	246 093,00	143 931,64
213	CLASSES REGROUPÉES	57 200,00	115,14
3111	ENSEIGNEMENT ART PRATIQUE	199 040,00	14 149,26
217	BIBLIOTHÈQUES MÉDIATIQUE	23 288,00	8 655,50
321	SALLES DE SPORT - GYMNASES	95 922,00	95 554,56
322	STADES	3 150,00	3 522,00
3232	PISCINES ET BASSINS ÉCOLE	60 371,00	39 672,00
3301	CENTRES D'ANIMATION	657,00	470,71
3303	SALLES POLYVALENTES	0,00	932,27
34051	EQUIPEMENTS ASSOCIATIFS	0,00	5 800,67
34052	MAISON DES ASSOCIATIONS	192 784,00	551,70
4271	CRÈCHES ET GARDERIES	436 995,00	44 721,71
513	ESPACES VERTS URBAINS	223 957,00	10 885,31
Total Chapitre 011		2 199 890,00	478 667,08
Total Dotation de gestion locale		2 199 890,00	478 667,08
Dotation d'inve: Dotation d'investissement			
Chapitre 458101	Dotation d'investissement versée		
0221	DOTATION D'INVESTISSEMENT	126 439,00	12 668,57
0321	CONSEILS DE QUARTIER	31 055,00	0,00
Total Chapitre 458101		161 495,00	36 668,57
Total Dotation d'investissement		161 495,00	36 668,57

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-053

OBJET : Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (13 633 euros), subventions d'équipement (24 540 euros) et subventions pour travaux (216 893 euros **2026 DASCO 31**)

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DASCO 31** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DASCO 31** relative aux subventions Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 633 euros), subventions d'équipement (24 540 euros) et subventions pour travaux (216 893 euros) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CRA

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-054**

OBJET : Subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places). **2026 DFPE 239**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DFPE 239** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DFPE 239** relative aux subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-055

OBJET : Subventions (1 945 043 euros), avenants aux CPO passées avec 10 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places) et subventions d'investissement **2026 DFPE 241**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DFPE 241** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DFPE 241** relative aux subventions (1 945 043 euros), avenants aux CPO passées avec 10 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places) et subventions d'investissement est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CRB

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-056**

OBJET : Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance. **2026 DFPE 253**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DFPE 253** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DFPE 253** relative à l'approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-057

OBJET : Conventions d'objectifs et de financement de la CAF pour le renouvellement de l'agrément des lieux d'accueil enfants - parents dans 10 centres de PMI (5^e, 6^e, 7^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 16^e, 17^e). **2026 DSP 40**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DSP 40** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DSP 40** relative aux conventions d'objectifs et de financement de la CAF pour le renouvellement de l'agrément des lieux d'accueil enfants - parents dans 10 centres de PMI (5^e, 6^e, 7^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 16^e, 17^e) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-058

OBJET : Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projet 2026) **2026 DEVE 46**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DSP 40** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DEVE 46** relative aux subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-059

OBJET : Subventions de fonctionnement (13 287 195 euros), avenants aux CPO passées par la DFPE avec la FOCSS pour le financement de l'activité des établissements du pôle petite enfance **2026 DFPE 219**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DSP 40** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DFPE 219** relative aux subventions de fonctionnement (13 287 195 euros), avenants aux CPO passées par la DFPE avec la FOCSS pour le financement de l'activité des établissements du pôle petite enfance est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-060

OBJET : Subventions (34 700 €) et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité. **2026 DPE 25**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DPE 25** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DPE 25** relative aux subventions (34 700 €) et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité. est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-061

OBJET : Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (25 000 €).

2026 DVD 64

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DVD 64** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DVD 64** relative aux actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (25 000 €) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION**

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-062

OBJET : Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (24 500 euros en fonctionnement et 4 908 euros en investissement) et conventions associées. **2026 DVD 65**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DVD 65** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DVD 65** relative aux actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (24 500 euros en fonctionnement et 4 908 euros en investissement) et conventions associées est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-063

OBJET : Actions contribuant à la stratégie logistique urbaine durable - subvention de projet (55 000 euros) et conventions avec deux associations. **2026 DVD 66**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DVD 66** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DVD 68** relative aux actions contribuant à la stratégie logistique urbaine durable - subvention de projet (55 000 euros) et conventions avec deux associations. est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION**

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-064

OBJET : Plan Vélo - Subventions de fonctionnement et d'investissement à 26 associations (montants 240 000 euros en fonctionnement et 98 000 € en investissement) et conventions associées. **2026 DVD 68**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DVD 68** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DVD 68** relative au plan Vélo - Subventions de fonctionnement et d'investissement à 26 associations (montants 240 000 euros en fonctionnement et 98 000 € en investissement) et conventions associées est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :

11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-065

OBJET : Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du 7^e arrondissement, modification, avis favorable de la Ville de Paris. **2026 DU 104**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2026 DU 104** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2026 DU 104** du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du 7^e arrondissement, modification, avis favorable de la Ville de Paris est rejetée à LA MAJORITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 1
(Mme Anne-Flore ROUILLON)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :
10 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

Motifs du refus : Le projet suppose de déclasser deux espaces protégés au plus haut niveau du PSMV — le jardin de la Présidence (classé DV1, « jardin d'intérêt patrimonial et/ou historique majeur ») et la cour du Pont (classée DM1, « cour d'intérêt patrimonial et/ou historique majeur »), pour les reclasser en « espaces en blanc », que le règlement définit comme constructibles. La modification fait donc passer ces espaces d'une interdiction de toute construction à la constructibilité, sur la trame la plus protégée du plan. En outre, dans un contexte de réchauffement climatique, le vitrage intégral lui semble un choix contestable et un mauvais signal.

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION**

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-066

OBJET : Vœu relatif à l'extension des goûters d'anniversaire en mairie et à l'égal accès des familles aux services municipaux dans le 7^e arrondissement.

V 07 2026 040

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Anne-Flore ROUILLON,
Conseillère d'arrondissement, rapporteur sur le vœu n° **V 07 2026 040** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu relatif à l'extension des goûters d'anniversaire en mairie et à l'égal accès des familles aux services municipaux dans le 7^e arrondissement.
N° V 07 2026 040 est rejetée à la MAJORITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 1
(Madame Anne-Flore ROUILLON)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :

10 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-066 (suite 1 et fin)

Motifs de refus :

Cette proposition ne correspond ni aux contraintes de fonctionnement de notre mairie ni aux besoins exprimés par les habitants. Les salles de la mairie sont déjà très largement mobilisées. Elles accueillent les réunions publiques, les cérémonies de mariage, les cocktails organisés à l'issue des cérémonies, ainsi que de nombreuses conférences et manifestations associatives. Une telle initiative aurait un coût non négligeable pour la collectivité. Elle nécessiterait des prestations supplémentaires en matière d'installation, de surveillance, de nettoyage et de remise en état des salles après chaque utilisation.

L'initiative de mettre gratuitement à disposition une salle pour les goûters d'anniversaire, ou demander une participation symbolique de quelques euros aux organisateurs créerait une rupture d'égalité avec les associations et les futurs mariés, par exemple, qui louent selon des prix définis par le Conseil de Paris les salles de la Mairie.

(K)

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION****SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026****DÉLIBÉRATION MA07-26-067**

OBJET : Vœu relatif à l'ouverture du jardin de la mairie du 7^e arrondissement au public dans le cadre de la lutte contre les fortes chaleurs. **V 07 2026 041**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du 1^{er} juillet 2026 et complétée par l'ordre du jour complémentaire du vendredi 3 juillet 2026 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Anne-Flore ROUILLON, Conseillère d'arrondissement, rapporteur sur le vœu n° **V 07 2026 040** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu relatif à l'extension des goûters d'anniversaire en mairie et à l'égal accès des familles aux services municipaux dans le 7^e arrondissement. **N° V 07 2026 041** est rejetée à la MAJORITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **11**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 1
(Madame Anne-Flore ROUILLON)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :
10 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MA07-26-067 suite 1 et fin

Motifs de refus :

En l'état, les contraintes architecturales, patrimoniales, techniques et de sécurité qui s'imposent à la mairie du 7^e arrondissement ne permettent tout simplement pas d'ouvrir ce jardin au public.

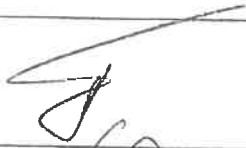
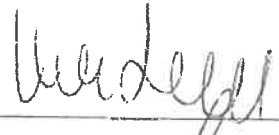
Le jardin de la mairie ne bénéficie pas d'accès direct depuis la rue. Pour y parvenir, il faut traverser le hall et les salles de prestiges, dont la salle du Conseil qui est utilisée de manière très régulière du lundi au vendredi. Les croisements entre les usagers de la Mairie et les visiteurs du jardin nuiraient à la circulation et à la gestion des flux dans la Mairie. Certains des espaces de la Mairie du 7^e arrondissement que sont le jardin, le hall, les salles de réception et la façade du bâtiment sont inscrits au titre des monuments historiques. Non seulement, leur usage intensif provoquerait une importante dégradation, mais il serait également impossible de concevoir un nouvel accès car la modification de l'architecture est strictement proscrite. Pour les mêmes raisons, il est impossible de mettre en place un accès PMR.

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Conseil d'Arrondissement
SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

FEUILLE DE PRÉSENCE

Mme Valérie AJZENBERG	
M. René-François BERNARD	
M. Philippe de BRAQUILANGES	 ABS
Mme Marguerite CHEVREUL	
Mme Rachida DATI	
Mme Emmanuelle DAUVERGNE	
Mme Josiane GAUDE	
M. Marc LAROCK	
M. Olivier LE QUÉRÉ	
M. Christophe POISSON	
Mme Anne-Flore ROUILLON	

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

CERTIFICAT

Pour le Maire du 7^e arrondissement,

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du CGCT,

Les délibérations adoptées par le Conseil d'Arrondissement lors de sa séance du mardi 7 juillet 2026 ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Mairie d'arrondissement le **16 JUIL. 2026** pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le **16 JUIL. 2026**

Rachida DATI



Maire du 7^e arrondissement